

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : AMR 46/018/2009

ÉFAI

25 novembre 2009

### Pérou. Le procès en appel d'Alberto Fujimori s'achève

La Cour suprême du Pérou a clos ce mercredi 25 novembre 2009 le procès en appel de l'ancien président Alberto Fujimori, au terme de deux jours d'audience. Il avait fait appel de sa condamnation en avril 2009 à une peine de vingt-cinq ans d'emprisonnement en lien avec les agissements d'un escadron de la mort paramilitaire qui s'était rendu responsable de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires en 1991 et 1992.

*« Marquant un tournant historique dans la lutte contre l'impunité au Pérou, la condamnation de l'ancien président Alberto Fujimori en avril 2009 avait montré au monde entier que personne n'est dispensé de rendre compte de ses actes, a déclaré Guadalupe Marengo, directrice adjointe du programme Amériques d'Amnesty International.*

*« Ce jugement illustre clairement le fait que les plus hauts dirigeants peuvent aussi être traduits en justice. Il est essentiel de respecter les droits des victimes et de leurs proches à la vérité, à la justice et à des réparations en vue de [triumpher](#) des graves injustices qui émaillent le passé récent du Pérou. »*

#### Complément d'information

L'ancien président Alberto Fujimori, au pouvoir de 1990 à 2000, a été condamné à une peine de vingt-cinq ans d'emprisonnement le 7 avril 2009 en lien avec les agissements de *Grupo Colina*, un groupe paramilitaire. Cet escadron de la mort s'est rendu responsable d'atteintes aux droits humains commises dans le cadre des affaires Barrios Altos – en 1991, 15 hommes, femmes et enfants étaient exécutés de manière extrajudiciaire – et La Cantuta – en 1992, neuf étudiants et un enseignant d'université étaient enlevés puis assassinés. La Cour suprême a commencé à examiner l'appel de l'ancien président Alberto Fujimori le 23 novembre 2009.

Selon Amnesty International, de graves violations des droits fondamentaux relevant du droit international – telles que des actes de torture, des homicides et des disparitions forcées – ont été commises sous la présidence d'Alberto Fujimori. En raison de leur caractère généralisé et systématique, ces agissements ont constitué des crimes contre l'humanité.

FIN